



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION TAKE TWO ASBL POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 11
OCTOBRE 2024**

**DÉCISION N° DM-24-374
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Take Two ASBL, représentée par Madame Françoise Herault dont le siège social est situé rue Grande 26 – 7 340 Paturages – Belgique - pour l'organisation du spectacle « Jump Cut » le 11 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Take Two ASBL, représentée par Madame Françoise Herault dont le siège social est situé rue Grande 26 – 7 340 Paturages – Belgique – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Jump Cut » le 11 octobre 2024, dont le prix de cession est fixé à 4 105 € (quatre mille cent cinq euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241113-lmc1H12481H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/11/2024
Date de Publication : 13/11/2024